

ékla asbl
Centre scénique de Wallonie
pour l'enfance et la jeunesse

Rue Saint-Julien 30A
7110 Strépy-Bracquegnies

T: +32 64 66 57 07

info@eklapourtous.be

www.eklapourtous.be

& H W W O I Y H O W O I H R V Q G L I I p U H Q W H V D S G H K W H S O L O M D U J O . @

d'ékla pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

ékla
représenté par Sarah Colasse

Le Partenaire culturel-Point de chute :
représenté par

..... :
représenté par sa direction Madame/Monsieur
..... :

Toute demande de formulée par un est adressée à ékla et étudiée par la structure avec le Partenaire culturel-Point de chute. Lorsque cette demande est acceptée, ékla et le Partenaire culturel-Point de chute font appel à un artiste pour y répondre et établissent une convention liant les différentes parties.

- La résidence lieu sur deux années scolaires avec le même artiste et même S U R I H V V L R Q Q H O V H G H V H C L J p G D X F V W L R S X artistes partenaires, les représentants de P H O H I D N le projet, l'artiste bénéficiaire* G · D W H O l'institution éducative et accompagne son groupe-classe à une M R X U Q p H G H V 5 H O Q E B R O A M S e s y a U n planning de travail est envisagé conjointement par O · D U V O L S M V R H H M V L R Q Q H O V H G H V H C L J p G D X F V W L R S X artistes partenaires, les représentants de

* 8 Q H V p D Q F H G H e V B R D Y D F L R P S S W H Q G O H P R P H Q W G · D W H O L H U H I I B F p M G L X F D W et également les temps de discussion, de concertation, de travail G H K R U V G H V a i n s i H o p e s l e s G o r d e n t s H O L H préparatoires V p D Q F H V G · D W H O L H U H W G H U p G D F W L R Q G X E L O D Q

- PAF: 0 ½ séances + 1 journée aux Rencontres) par an. Cette somme est U H I D F W X U p H j O · institution par le Partenaire culturel-Point de chute pour chaque atelier mis en place dans sa région, le Partenaire culturel participe financièrement à hauteur de 160 € par année en plus de la €

- j différents moments obligatoires organisés par les Partenaires culturels-Points de chute:

o La U p X Q L R Q G · D F F R P S p a r d o n s r e g i o n a l s J · P H L Q V H P S E L O R H I H G V H V L R Q Q H O V H G H V H C L J p G D X F V W L R S X artistes partenaires, les représentants de Partenaires culturels-Points de chute et l'équipe d'ékla.

o Un temps de formation organisé chaque saison et auquel S U R I H V V L R Q Q H O V H G H V H C L J p G D X F V W L R S X artistes partenaires, les représentants de Partenaires culturels-Points de chute et l'équipe d'ékla.

o La U p X Q L R Q G · D F F R P S p a r d o n s r e g i o n a l s J · P H L Q V H P S E L O R H I H G V H V L R Q Q H O V H G H V H C L J p G D X F V W L R S X artistes partenaires, les représentants de directions de leur région.

o La réunion de bilan R U J D Q L V p H j F K D T X H I L Q G · D Q Q p H e x p e r i e n c e l e c i t e . P a r l a ailleurs, chacun est invité à digérer un bilan du projet.

La présence des directions est vivement conseillée à chacun de ces moments

- Un espace permettant aux jeunes/enfants W U D Y D L O O H U V D O O a p r e s l e r e n c o n t r e s e t d e p r o p r i e , G p J D J p H W Q · H V W S D V X Q O L H X G H S D V V D J H 6 L O D S U D W L T X H G H

est **indispensable dès la première séance**. Ponctuellement, dans la mesure du possible, le travail pourra s'opérer dans le lieu du Partenaire culturel-Point de chute s'il dispose d'un espace de répétition libre pour une ou plusieurs séances.

- Entre chaque séance de travail avec l'artiste, l'implication du professionnel de l'éducation dans le projet est nécessaire. L'artiste laisse des pistes au professionnel de l'éducation pour lui permettre de poursuivre le projet.
- Un coordinateur d'ékla et le responsable Partenaire culturel-Point de chute concerné peuvent, éventuellement, rencontrer individuellement l'artiste et le professionnel de l'éducation pour réévaluer les objectifs de chacun et veiller au bon déroulement du projet.
- Chaque atelier est invité à participer aux Rencontres Art à l'École organisées par ékla et/ou à un éventuel événement régional mis en place par le Partenaire culturel-Point de chute*. À ces occasions, il n'est pas question de présenter un spectacle abouti mais de partager le processus vécu dans l'intimité de l'atelier. L'institution éducative et l'artiste s'engagent à participer à ces rencontres.
- Les professionnels de l'éducation emmènent leurs jeunes/enfants au théâtre au moins une fois durant l'année scolaire. Ils peuvent compter sur l'équipe d'ékla, sur le Partenaire culturel-Point de chute et sur l'artiste partenaire pour éventuellement les conseiller dans leur choix.
- La direction de l'institution éducative soutient la démarche du professionnel de l'éducation.
- En cas de décision unilatérale et non justifiée de rompre cette convention, l'institution éducative peut se voir adresser une facture de dédommagement d'une valeur de 200 € par ékla.

***À noter :** Dans les crèches, les classes d'accueil et de première maternelle, la résidence d'artiste prend une tonalité particulière en s'adressant aux tout-petits. On parle ici d'éveil artistique et culturel. Le projet ne comprend alors pas la participation aux Rencontres Art à l'École.

Date et signatures :

Pour l'asbl ékla :



Pour l'institution éducative :

- La Direction

Pour le Partenaire culturel-Point de chute concerné :

- Le professionnel de l'éducation concerné par le projet